



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE N° 2010.1146**

Séance publique du

15 novembre 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - ADMISSION DE SOMMES EN NON-VALEUR

Le 15/11/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le mardi 9 novembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaients Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Odile BONTHOUX, M. Jacques GARCON à M. Francis TAULAN, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER

Excusés sans pouvoir :

M. Robert FOUQUET, Mme Patricia LARNAUDIE

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH
Direction du Budget

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 15/11/10

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - ADMISSION DE SOMMES EN NON-VALEUR - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Monsieur le Trésorier Principal de la Ville, nous a transmis, un état relatif aux exercices antérieurs de 2003 à 2009, de sommes à admettre en non-valeur.

Cet état s'élève à la somme de **31 839,01 euros**, représentant des factures d'emplacement, irrécouvrables en raison d'une clôture pour insuffisance d'actifs de la procédure de liquidation judiciaire ou de l'établissement d'un certificat d'irrecouvrabilité par le liquidateur en charge du dossier.

Monsieur le Trésorier Principal a épuisé tous les moyens d'exécution mis à sa disposition par les mesures législatives et réglementaires pour recouvrer ces sommes.

Conformément à la procédure prévue pour la Comptabilité Publique, il sollicite à présent l'admission en non-valeur de ces créances.

Je me permets de vous rappeler que l'admission d'une somme en non-valeur n'exclut pas pour autant son encaissement ultérieur.

Je vous demande donc, mes chers collègues, de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer les documents comptables afférents à l'admission en non-valeur de la somme de : **31 839,01 euros**.

La dépense en résultant sera imputée à la ligne budgétaire, ouverte au budget de la Ville présentant les disponibilités suffisantes, et détaillée ci-après :

- fonction **931** "opérations financières"
- nature **654** "pertes sur créances irrécouvrables"
- opération **1765** "charges et produits non affectés"

2010.1146 - COMPTABILITE COMMUNALE - ADMISSION DE SOMMES EN NON-VALEUR

Présents et représentés	: 53
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : mercredi 17 novembre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Annexe 1 au rapport de l'admission de sommes en non-valeur, présenté au Conseil Municipal du 15 novembre 2010

Direction/Service	Référence	Année 2003	Année 2004	Année 2005	Année 2006	Année 2007	Année 2008	Année 2009	Total	
Code Gestionnaire 450	Service de la Gestion de l'Espace Public	Rôle emplacements	1 676,40	499,00	457,30	484,40	40,30	120,00	153,00	3 430,40
				1 760,40	2 090,75	108,00	663,69	201,50	291,90	5 116,24
				2 051,70		39,40	885,60	277,90	9 408,47	12 663,07
						511,40	177,50	3 891,94	36,70	4 617,54
						88,51	35,30	264,20	91,30	479,31
						913,40	40,30	93,60	133,10	1 180,40
							58,70	627,69	216,70	903,09
							254,40	154,00	70,80	479,20
							331,50	28,14	274,32	633,96
								175,30		175,30
								73,60		73,60
								742,60		742,60
								126,70		126,70
								94,30		94,30
								34,90		34,90
								315,90		315,90
								251,90		251,90
								145,70		145,70
					282,20		282,20			
					92,70		92,70			
Total		1 676,40	4 311,10	2 548,05	2 145,11	2 487,29	7 994,77	10 676,29	31 839,01	
		5,27%	13,54%	8,00%	6,74%	7,81%	25,11%	33,53%	100,00%	

